



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statut

Question écrite n° 73406

Texte de la question

M. Laurent Degallaix interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la création du fonds interprofessionnel de péréquation prévu par l'article 12 du projet de loi n° 2447 pour la croissance et l'activité et qui inquiète le corps des notaires. En effet, ils estiment qu'une péréquation efficace, destinée à préserver le maillage territorial existant, ne peut être réalisée que par un fonds propre à chaque profession, qui prendrait donc en compte les particularités de chacune d'entre elles. De même, il leur apparaît évident qu'un tarif public ne peut être soumis à une variabilité qui porterait atteinte à l'égalité devant les charges publiques. Les 9 000 notaires de France sont extrêmement inquiets quant au devenir de leur profession. Il souhaite connaître les mesures prévues par le Gouvernement pour rassurer les professionnels du notariat.

Texte de la réponse

Le projet de loi pour la croissance et l'activité est actuellement discuté au Parlement. Le projet de loi prend en compte les spécificités des missions assurées par les professions réglementées et garantit le maintien de la qualité de leurs prestations, tout en leur offrant l'opportunité de se moderniser : installation facilitée, ouverture du capital entre professionnels du droit, principe général pour la détermination des tarifs réglementés permettant de traiter équitablement les différentes professions du droit tout en assurant une juste rémunération aux professionnels. Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale prévoit également une péréquation au niveau national permettant le financement des actes réalisés à perte par les petits offices. Cette péréquation prend la forme d'un fonds interprofessionnel qui devrait également contribuer à financer l'aide juridictionnelle et les dispositifs d'accès au droit, comme les maisons de la justice et du droit, ce qui explique le caractère interprofessionnel du fonds.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Degallaix](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73406

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 668

Réponse publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2699